



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 3 décembre 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-112

Date d'affichage : 4 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 21

Votants : 29

**Objet : Subvention à l'association « juste pour vivre »**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Sana	AABIBOU	Conseillère municipale
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par Mme Claude MASURE, M. Franck COENNE représenté par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Sabah AÏD représentée par M. Joël NOLLEAU, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Jean-Michel JOSSO, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, M. Joseph ZOGBA représenté par Mme Françoise PYBOT, M. Dramane KÉÏTA représenté par M. Gilbert DALLERAC.

ETAIENT ABSENTS : Mmes, Kadiatou LY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, MM. Fouad EL M'KHANTER Grégoire TURLLOTTE, Tarik MEZIANE, Jacques CORBEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20251210-VI-DEL-2025-112-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'association,

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025,

Considérant que depuis 2023, l'association JUSTE POUR VIVRE organise un salon du Livre à Étampes afin de favoriser l'accès aux livres et à la lecture. Ce salon est animé par de nombreux auteurs de renoms, dont un certain nombre sont du territoire.

Considérant que la collectivité a déjà attribué une subvention de 4000 € au titre de l'édition 2025,

Considérant qu'il convient d'attribuer une subvention à l'association JUSTE POUR VIVRE pour l'organisation du Salon du Livre - édition 2026,

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 abstention (Mme COMMEIGNES),

- Accorde une subvention de 4 000 €, pour l'Association JUSTE POUR VIVRE au titre de l'organisation du Salon du Livre - édition 2026.

  
Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....15 DEC. 2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20251210-VI-DEL-2025-112-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025